
2, rue Jean Lantier
75001 Paris
Tél. 01 44 88 84 00
www.sempariselne.fr
contact@sempariselne.fr

Messieurs Patrick BERGER
et Jacques ANZIUTTI
Agence BERGER - ANZIUTTI
91, rue Réaumur
75002 PARIS

Direction du Réaménagement des Halles

Paris, le 14 décembre 2009

N/Réf. : DH/AO/CG/09-029
Affaire suivie par : Olivier Autret

Objet : La Canopée, finalisation de l'APD

Messieurs,

Suite à la réunion du 10 décembre de présentation de l'APD aux cabinets du Maire et de la 1^{ère} Adjointe au Maire ainsi qu'à la directrice du Pavillon de l'Arsenal, je vous propose les modalités de travail suivantes pour décliner les pistes évoquées, tant pour développer l'architecture épurée et élancée que les participants avaient apprécié lors du concours que pour maîtriser le dérapage de l'évaluation de l'opération par rapport au coût d'objectif.

Nous avons déjà convenu de faire un point général sur l'APD lors du comité de pilotage prévu le 22 décembre. C'est le cadre adéquat pour faire avant la fin de l'année le point des propositions de la maîtrise d'œuvre pour cette déclinaison.

D'ici là, je souhaite que le maximum d'échanges puisse avoir lieu entre la maîtrise d'œuvre et les équipes de la SemPariSeine et de losis ainsi qu'avec nos assistants à maîtrise d'ouvrage, Coteba et Setec, pour identifier toutes les pistes d'économie envisageables et mesurer leurs impacts sur le programme et l'architecture du projet.

Notre impératif de calendrier exige que les études de projet démarrent début janvier. Pour le faire dans de bonnes conditions, il est essentiel que la maîtrise d'ouvrage puisse approuver l'APD sur des bases claires.

Je vous confirme donc ma demande que la maîtrise d'œuvre produise pour le 22 décembre un dossier complet et cohérent, consolidant tous les compléments ou modifications apportés à la première version de fin juillet, en particuliers certains détails de conception que vous nous avez montré pour la première fois le 10 décembre.

...

Je souhaite que les pistes d'évolution du projet, qui seront retenues dans le prolongement de la réunion du 10 décembre mais ne pourront être consolidées dans l'APD, faute d'un niveau d'études suffisant, fassent l'objet d'un dossier spécifique séparé, qui fonde notre accord sur les évolutions de conception à développer dans les études de projet.

Comme convenu, une réunion de présentation des évolutions proposées par la maîtrise d'œuvre sera organisée fin janvier prochain avec les mêmes participants que le 10 décembre. A cette même échéance, il faudra arrêter l'évolution du cout d'objectif de l'opération qui sera contractualisé par avenant à votre contrat.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes sincères salutations.



Dominique HUCHER
Directeur de projet du réaménagement des Halles